

**CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU JEUDI 10 DECEMBRE
COMPTE-RENDU DES DECISIONS**

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales,

Date de la convocation : 02/12/2020

Date d'affichage :

Date de la publication sur le site internet www.paysdegrasse.fr :

L'an deux mille vingt et le dix du mois de décembre à quatorze heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Palais des congrès, 22 cours Honoré Cresp à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Afférents au conseil de communauté : 70

En exercice : 70

ETAIENT PRESENTS : Jérôme VIAUD, Marie AMMIRATI, Ali AMRANE, Pierre ASCHIERI, Marc BAZALGETTE, Claude BOMPAR, Philippe BONELLI, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Catherine BUTTY, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Marie CHABAUD, Murièle CHABERT, Henri CHIRIS, Marc COMBE, Jean-Louis CONIL, Valérie COPIN, Laurence COSTE, Julie CREACH, Jean-Marc DELIA, Anne-Marie DUVAL, Paul EUZIERE, François FERRY, Annie FRECHE, Yves FUNEL, Karine GIGODOT, Marie-Louise GOURDON, Jean-Paul HENRY, Patrick ISNARD, Brigitte LUCAS, Jean-Marc MACARIO, Christophe MARTELLO, Claude MASCARELLI, Roger MISSENTI, Sylvie MORLIERE, Robert NOVELLI, Nicole NUTINI, Annie OGERO-MAIRE, Christian ORTEGA, Michèle PAGANIN, Serge PERCHERON, Roland RAIBAUDI, Christiane REQUISTON, Gilles RONDONI, François ROUSTAN, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Catherine SEGUIN, Claude SERRA, Florence SIMON, Martine ULBADI, David VARRONE, Alain YBERT, Christian ZEDET.

SONT PARTIS EN COURS DE SEANCE : Claude BOMPAR après la délibération n°180, Pierre BORNET après la délibération n° 186, Claude CEPPI après la délibération n°183, Murièle CHABERT après la délibération n° 185, Marc COMBE après la délibération n° 183, Anne-Marie DUVAL après la délibération n° 186, Annie FRECHE après la délibération n° 175, Patrick ISNARD après la délibération n°190, Alain YBERT après la délibération n° 190, Jean-Marc MACARIO après la délibération n° 186, Roland RAIBAUDI après la délibération n°185, Claude SERRA après la délibération n° 184, David VARRONE après la délibération n° 184, Christian ZEDET après la délibération n° 180.

ONT DONNE POUVOIR : Aline BOURDAIRE à Valérie COPIN, Claude BOMPAR à Jean-Paul HENRY à partir de la délibération n°181, Claude CEPPI à Jean-Louis CONIL à partir de la délibération N° 184, Murièle CHABERT à Nicole NUTINI à partir de la délibération n°186, Marc COMBE à Julie CREACH à partir de la délibération n° 184, Magali CONESA à Paul EUZIERE, Nicolas DOYEN à Anne-Marie DUVAL, Anne-Marie DUVAL à Ali AMRANE à partir de la délibération n°187, Gilbert EININGER à Jérôme VIAUD, Annie FRECHE à Christian REQUISTON à partir de la délibération n°176, Jean-Marc GARNIER à Serge PERCHERON, Jean-Marc MACARIO à Henri CHIRIS à partir de la délibération n° 187, Christophe MOREL à Philippe BONELLI, Ismaël OGEZ à Raoul CASTEL, Pascal PELLEGRINO à François ROUSTAN, Roland RAIBAUDI à Christian MARTELLO à partir de la délibération n° 186, Claude SERRA à partir de la délibération n° 185, David VARRONE à Henri CHIRIS à partir de la délibération n° 185, Christian ZEDET à Marie AMMIRATI à partir de la délibération n° 181.

ETAIENT ABSENTS : Stéphane CASSARINI, Cyril DAUPHOUD, Gérard DELHOMEZ, Odile DESPLANQUES, Pauline LAUNAY.

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BONELLI

Le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 05 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

1- Communication des décisions prises par Monsieur le Président conformément à l'ordonnance n°2020_391 du 1^{er} avril 2020 et conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales.

DP2020_095	Convention de mise à disposition de services de restauration entre le Cercle mixte de gendarmerie mobile de Grasse et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
DP2020_096	Création d'une régie de recettes pour la cabine photomaton à France Services des Monts d'Azur à St AUBAN
DP2020_097	Avenant à la convention de services et d'occupation précaire entre l'entreprise HEYDAY et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse dans le cadre de la pépinière d'entreprises InnovaGrasse
DP2020_098	Désignation du représentant de l'association UFC Que Choisir et du représentant de la Fédération Nationale d'Usagers des Transports en qualité de membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.
DP2020_099	Convention de mise à disposition entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'université Côte d'Azur
DP2020_100	Modification tarifaire de l'occupation temporaire du domaine public (cause COVID) - Emplacement d'un Food Truck à l'Espace Culturel et Sportif du Val de Siagne
DP2020_101	Signature d'une convention d'assistance entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne pour la réalisation d'une prestation de service à titre ponctuel
DP2020_102	Signature d'une convention avec le Département des Alpes-Maritimes pour le versement d'une prime exceptionnelle aux aides à domicile
DP2020_103	Signature de la Charte « Jardinons Ensemble » et attribution d'une participation financière à l'association « Les Amis du Bon Marché » pour le développement d'un jardin collectif.
DP2020_104	Sortie de certains produits du stock de la boutique du Musée International de la Parfumerie – période de juillet à décembre 2019
DP2020_105	Nouveaux produits à la boutique du Musée International de la Parfumerie.
DP2020_106	Convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'association Familles Arc-en-Ciel dans le cadre de France services des Aspres.
DP2020_107	Convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'association Grasse à tous les Visages dans le cadre de France services des Aspres.
DP2020_108	ANNULÉE

DP2020_109	Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et l'association « l'Atelier du Zéro Six ».
DP2020_110	Actions EAC – demande de Prêt d'une Micro-Folie mobile
DP2020_111	Convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'association Seniors Connexion dans le cadre de France services des Aspres.
DP2020_112	Convention de mise à disposition d'une parcelle privée entre la SCI HIPPOCRATE DES ASPRES et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
DP2020_113	Signature d'un acte administratif de cession de bien meuble entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'entreprise PRESTA'STEPH représentée par M. CONIL Stéphane son dirigeant à l'aliénation d'un véhicule RVI de marque RENAULT avec une nacelle, immatriculé 2246-XQ-06.
DP2020_114	Convention d'occupation du domaine public entre la Commune de Grasse et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
DP2020_115	Convention d'occupation du domaine public entre la Commune de La Roquette-Sur-Siagne et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
DP2020_116	Convention d'occupation du domaine public entre la Commune de Mouans-Sartoux et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
DP2020_117	Convention d'occupation du domaine public entre la Commune de Pégomas et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
DP2020_118	Convention d'occupation du domaine public entre la Commune de Peymeinade et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
DP2020_119	Convention d'occupation du domaine public entre la Commune de Saint-Vallier-de-Thiery et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse

Le conseil de communauté prend acte de ces décisions.

2- Communication des décisions prises par Monsieur le Président au titre des marchés à procédure adaptée conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

N° MARCHE	OBJET	TITULAIRE	Notifié le	Montant en € HT
2020/23	Exploitation des réseaux et ouvrages d'eaux pluviales sur la Commune de Grasse	Groupement conjoint SUEZ Eau France SAS (mandataire) / SUEZ RV OSIS SUD EST Agence Côte d'Azur 836 Avenue de la Plaine 06250 MOUGINS	18/11/2020	62 135,00

2020/25	Prestations d'agence de voyage (transports, locations de véhicule, hébergements et frais de visas)	Agence CIMIEZ VOYAGES 51 avenue Reine Victoria 06000 NICE	19/11/2020	Montant maximum par période : 20 000 € HT
2020/26	Insertion sociale et professionnelle ayant comme support des prestations d'entretien des espaces verts des sites de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse	ASSOCIATION SOLI-CITES 50 route de Cannes Les fleurs de Grasse Le hameau Bât Y 06130 GRASSE	26/11/2020	19 460 € HT

Le conseil de communauté prend acte.

3- Communication des décisions prises par le bureau communautaire conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités

DB2020_027	Marché Public n°2015/29 portant sur la réalisation des services des transports urbains dont services scolaires : Avenant n°6 pour ajustement de services
DB2020_028	Démarche de labélisation Cit'Ergie
DB2020_029	Convention bilatérale entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Communauté d'Agglomération relative à la mise en œuvre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays de Grasse sur la période 2020-2021 - Autorisation de signature
DB2020_030	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays de Grasse (2017-2020) - Subventions aux propriétaires
DB2020_031	Marchés publics – Marché à procédure adaptée – Réhabilitation de l'école communale de Cabris Marie de Saint-Exupéry – Phase 1 (7 lots) - Lot 07 : Electricité CFO CFA - Avenant n°1 au marché n°2020/04.7
DB2020_032	Demandes de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur en vue des opérations de numérisation et de conservation préventive des collections pour le Musée International de la Parfumerie et Jardins du miP.
DB2020_033	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays de Grasse (2017-2020) -Subventions aux propriétaires

Le conseil de communauté prend acte de ces décisions.

DELIBERATIONS

N°172 : Création des commissions thématiques et désignation de leurs membres

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE CREER** les commissions thématiques suivantes :
 - Jeunesse, Petite Enfance et Maintien à domicile
 - Aménagement
 - Habitat et Logement
 - Mobilités et Transports
 - Gestion des déchets et Energie
 - Développement économique, Enseignement supérieur, Agriculture et Tourisme
 - Risques et Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
 - Finances et Performance publique
 - Développement numérique
 - Environnement
 - Emploi, Economie sociale et solidaire, Solidarités et Santé
 - Culture
 - Sports
- **DE CREER** un groupe de travail égalité femme-homme ;
- **DE DESIGNER** les membres des commissions

N°173 : Espace culturel et sportif du Haut Pays situé à Valderoure : modalités de gestion de l'équipement

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** les modalités de gestion de l'espace Culturel et Sportive situé à Valderoure ;
- **D'ACTER** la constitution d'un comité de pilotage chargé de veiller au bon fonctionnement de l'espace et à la gestion de ce service ;
- **D'ACTER** le principe d'une mutualisation à titre gratuite d'agents communaux de Valderoure au bénéfice de la CAPG ;
- **DE DIRE** qu'un projet de convention de mutualisation et qu'une proposition des tarifs de location des espaces, seront soumis lors d'un prochain conseil de communauté ;
- **D'AUTORISER** la poursuite de l'ensemble des actions et formalités à mettre en œuvre pour assurer la mise en service de cet équipement.

N°174 : Avis sur ouverture dominicale des commerces

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DONNER** un avis favorable au projet de la Commune de Grasse selon le calendrier ci-dessous :

EQUIPEMENT DE LA PERSONNE : les 10 et 17 janvier 2021 ; les 04, 11 ,18 et 25 juillet 2021 ; 29 août 2021 ; 05 septembre 2021 ; le 28 novembre 2021 ; les 05, 12, et 19 décembre 2021.

EQUIPEMENT DE LA MAISON : les 10 et 17 janvier 2021 ; le 27 juin 2021 ; le 04 juillet 2021 ; les 07, 14, 21 et 28 novembre 2021 ; et les 05, 12, 19 et 26 décembre 2021

JOUETS ET ENFANTS : le 10 janvier 2021 ; le 11 juillet 2021 ; les 24 et 31 octobre 2021 ; les 7, 14, 21 et 28 novembre 2021 et les 05, 12, 19 et 26 décembre 2021

ANIMALERIE JARDINERIE : les 10 et 17 janvier 2021 ; le 27 juin 2021 ; les 04 et 11 juillet 2021 ; le 29 août 2021 ; le 05 septembre 2021 ; le 28 novembre 2021 et les 05, 12, 19 et 26 décembre 2021

MAGASINS POPULAIRES : les 10 et 17 janvier 2021 ; le 16 mai 2021 ; le 27 juin 2021 ; les 04 et 11 juillet 2021 ; le 01 août 2021 ; le 05 septembre 2021 ; et les 05, 12, 19 et 26 décembre 2021

- **DE DONNER** un avis favorable au projet de la Commune de Mouans-Sartoux selon le calendrier ci-dessous :

13, 20 et 27 juin, 4, 11, 18, et 25 juillet, 5 août et 5, 12, 19, 26 décembre 2021

- **DE NOTIFIER** cette décision à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, à Monsieur le Maire de Grasse et Monsieur le maire de Mouans-Sartoux.

N°175 : Rapports d'activités 2019 du PNR des Préalpes d'Azur et du SCoT'Ouest

Après avoir entendu la présentation des rapports d'activités, le Conseil de Communauté

- **PREND ACTE** de la présentation des rapports d'activités 2019 du PNR des Préalpes d'Azur et du SCoT'Ouest.

N°176 : Plan d'actions annuel 2021 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le plan d'actions annuel sur l'égalité entre les femmes et les hommes joint en annexe ;
- **D'APPROUVER** les éléments financiers estimés à 12 500 € ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021, au chapitre 65, article 6574.

N°177 : Approbation du Rapport Annuel 2019 sur la mise en œuvre de la politique de la ville

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de la ville et de le rendre public.

N°178 : Convention de mise à disposition de cuves à carburant entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et le Département des Alpes-Maritimes

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de Communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention.

N°179 : Modification des statuts de la Régie dotée de la simple autonomie financière pour assurer le service public d'assainissement non collectif « SPANC ».

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la modification des statuts ;
- **D'APPROUVER** la nouvelle version corrigée des statuts.

N°180 : Régie du Service Public de l'Assainissement Non Collectif : Tarifs, règlement et nomination de la directrice

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'instauration et le montant des redevances ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer les titres de recettes relatifs à la perception de ces redevances ;
- **D'APPROUVER** le règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif, annexé à la présente délibération ;
- **D'APPROUVER** la nomination de Madame Christel GENET à la fonction de directrice du SPANC.

N°181 : Mise en place et modalités de calcul de la participation pour le financement de l'assainissement collectif sur les communes de Grasse, Pégomas, Auribeau, La Roquette-sur-Siagne

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le principe de la mise en place de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif et les conditions de mise en œuvre de son recouvrement ;
- **D'APPROUVER** le taux de la P.F.A.C ;
- **D'APPLIQUER** ces nouvelles mesures à tous les branchements qui seront mis en service à compter du retour du contrôle de légalité de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à mettre en œuvre cette participation.

N°182 : Opération d'acquisition amélioration de 11 logements locatifs sociaux financés en PLUS, intitulée « Îlot Goby » située 12 place George Maurel à Grasse (06 130) - Garantie d'emprunt CDC accordée à la SA D'HLM 3F SUD - Contrat de prêt n°115029

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Magali CONESA et Paul EUZIERE) **DECIDE** :

- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 100% selon les caractéristiques et conditions du contrat de Prêt N°115029 ;
- **D'ETABLIR** une convention de garantie d'emprunts entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SA d'HLM 3F SUD ;
- **D'ETABLIR** une convention de réservation de logements entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SA d'HLM 3F SUD ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ces conventions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

N°183 : Opération de construction de 51 logements locatifs sociaux (PLS), Résidence « Le Château / Cœur de Ville », située Allée Lucie Aubrac – Rue de la Gare à Mouans Sartoux (06370) - Garantie d'emprunt CDC accordée à la Société d'HLM LOGIS FAMILIAL - Contrat de prêt n°114491

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 100% selon les caractéristiques et conditions du contrat de Prêt N° 114491 ;
- **D'ETABLIR** une convention de garantie d'emprunts entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Société d'Habitation à Loyers Modérés LOGIS FAMILIAL ;
- **D'ETABLIR** une convention de réservation de logements entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Société d'Habitation à Loyers Modérés LOGIS FAMILIAL ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ces conventions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

N°184 : Délégation des aides à la pierre : approbation des conventions de délégation de compétence 2021-2026 et de gestion des aides à l'habitat privé – autorisation de signature

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la convention de délégation de compétence 2021-2026 en application de l'article L. 301-5-1 du code de la construction et de l'habitation, établie entre l'Etat, l'Anah et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse ;

- **D’APPROUVER** la convention pour la gestion des aides à l’habitat privé, établie entre l’Anah et la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse (gestion des aides par le délégataire-instruction et paiement), en application de l’article L. 321-1-1 du code de la construction et de l’habitation ;
- **DE MOBILISER** les moyens nécessaires pour la mise en œuvre de ces conventions ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ces conventions ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

N°185 : Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service de traitement des déchets ménagers du SMED

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de communauté **PREND ACTE** :

- du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d’élimination des déchets ménagers pour l’exercice 2019 du SMED.

N°186 : Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service de collecte et traitement des déchets ménagers de la CAPG

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de communauté **PREND ACTE** :

- du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et d’élimination des déchets ménagers pour l’exercice 2019.

N°187 : SPL Pays de Grasse Développement Approbation des rapports de gestion et des mandataires sociaux 2019

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Magali CONESA, Paul EUZIERE, Patrick ISNARD) **DECIDE** :

- **D’APPROUVER** les rapports de gestion et des mandataires sociaux de l’exercice 2019 de la SPL Pays de Grasse Développement.

N°188 : BP 2021 : Autorisation de mandatement en section d’investissement

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l’unanimité **DECIDE** :
(abstention : Magali CONESA et Paul EUZIERE)

- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement (opérations réelles), au titre du Budget 2021, dans les limites suivantes et suivant la répartition ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL		Budget	Décisions	Autorisation	Total	BP 2021
Nature		Primitif	Modificatives	de virement	Budget 2020	25%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	575 520,00 €	- 269 590,00 €	- €	305 930,00 €	76 482,50 €
	2031 FRAIS D'ETUDES	405 100,00 €	- 165 000,00 €	1 415,00 €	241 515,00 €	60 378,75 €
	2033 FRAIS D'INSERTION	15 000,00 €	- 6 890,00 €	- €	8 110,00 €	2 027,50 €
	2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	155 420,00 €	- 97 700,00 €	1 415,00 €	56 305,00 €	14 076,25 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 541 300,00 €	19 200,00 €	- €	1 560 500,00 €	390 125,00 €
	204113 PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL	400 000,00 €	7 200,00 €	- €	407 200,00 €	101 800,00 €
	2041412 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	475 000,00 €	- €	475 000,00 €	- €	- €
	2041582 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	- €	- €	475 000,00 €	475 000,00 €	118 750,00 €
	2041583 PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL	288 000,00 €	- €	- €	288 000,00 €	72 000,00 €
	204182 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	186 000,00 €	- €	- €	186 000,00 €	46 500,00 €
	20421 BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	44 550,00 €	- €	1 500,00 €	43 050,00 €	10 762,50 €
	20422 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	147 750,00 €	12 000,00 €	1 500,00 €	161 250,00 €	40 312,50 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	738 643,00 €	- €	- €	738 643,00 €	184 660,75 €
	2115 TERRAINS BATIS	8 000,00 €	- €	- €	8 000,00 €	2 000,00 €
	21318 AUTRES BATIMENTS PUBLICS	100 000,00 €	- €	- €	100 000,00 €	25 000,00 €
	21568 AUTRE MATERIEL ET OUTIL, D'INCENDIE DEFENSE CIVILE	5 600,00 €	- €	- €	5 600,00 €	1 400,00 €
	21578 AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	6 000,00 €	- €	- €	6 000,00 €	1 500,00 €
	2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	33 370,00 €	- €	3 500,00 €	29 870,00 €	7 467,50 €
	2182 MATERIEL DE TRANSPORT	250 000,00 €	- €	15 000,00 €	235 000,00 €	58 750,00 €
	2183 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	200 340,00 €	- €	12 830,00 €	213 170,00 €	53 292,50 €
	2184 MOBILIER	54 150,00 €	- €	1 220,00 €	52 930,00 €	13 232,50 €
	2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	81 183,00 €	- €	6 890,00 €	88 073,00 €	22 018,25 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	6 134 750,00 €	- 70 000,00 €	- €	6 064 750,00 €	1 516 187,50 €
	2313 CONSTRUCTIONS	1 150 720,00 €	- 70 000,00 €	10 985,00 €	1 069 735,00 €	267 433,75 €
	2314 CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	161 500,00 €	- €	- €	161 500,00 €	40 375,00 €
	2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	552 500,00 €	- €	10 985,00 €	563 485,00 €	140 871,25 €
	2317 IMMO. CORPORELLES RECUES AU TITRE DE MISE A DISPO.	1 139 030,00 €	- €	- €	1 139 030,00 €	284 757,50 €
	238 AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. CORP.	3 131 000,00 €	- €	- €	3 131 000,00 €	782 750,00 €
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIO	41 000,00 €	- €	- €	41 000,00 €	10 250,00 €
	261 TITRES DE PARTICIPATION	41 000,00 €	- €	- €	41 000,00 €	10 250,00 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	21 250,00 €	15 000,00 €	- €	36 250,00 €	9 062,50 €
	275 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	1 250,00 €	- €	- €	1 250,00 €	312,50 €
	27632 REGIONS	10 000,00 €	15 000,00 €	- €	25 000,00 €	6 250,00 €
	27638 AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS	10 000,00 €	- €	- €	10 000,00 €	2 500,00 €
4581009	AUBERGE DE BRIANCONNET	1 204 753,27 €	- €	- €	1 204 753,27 €	301 188,32 €
45810109	STEP LES MUJOULS	337 758,00 €	- €	- €	337 758,00 €	84 439,50 €
4581011	STEP COLLONGUES	254 574,00 €	40 200,00 €	- €	294 774,00 €	73 693,50 €
4581016	DMO EGLISE LES MUJOULS	51,34 €	- €	- €	51,34 €	12,84 €
4581022	SALLE POLYVALENTE ESCRAGNOLLES	256 644,70 €	93 600,00 €	- €	350 244,70 €	87 561,18 €
4581023	SALLE POLYVALENTE LE TIGNET	9 382,64 €	- €	- €	9 382,64 €	2 345,66 €
4581024	RENOVATION ECOLE COMMUNALE CABRIS	812 932,01 €	- €	- €	812 932,01 €	203 233,00 €
4581025	AMENAGEMENT 2018 VILLAGE LES MUJOULS	3 204,76 €	- €	- €	3 204,76 €	801,19 €
4581026	RESEAU ASSAINT QUARTIER CIMETIERE ANDON	200 854,41 €	- €	- €	200 854,41 €	50 213,60 €
4581027	SECURISATON ET INTERCONNEXION UDI LE MAS	1 236 054,00 €	992 454,00 €	- €	243 600,00 €	60 900,00 €
4581028	AMENAGEMENT 2019 VILLAGE LES MUJOULS	2 346,26 €	- €	- €	2 346,26 €	586,57 €
4581029	GITE PASTORAL D'ADOM LES MUJOULS	83 106,00 €	- €	- €	83 106,00 €	20 776,50 €
4581030	RENOVATION SALLE MISTRAL CABRIS	804 000,00 €	- €	- €	804 000,00 €	201 000,00 €
4581031	PARKING PLACE DE LA BUANDERIE GRASSE	132 000,00 €	- €	- €	132 000,00 €	33 000,00 €
TOTAL GENERAL		14 390 124,39 €	- 1 164 044,00 €	- €	13 226 080,39 €	3 306 520,11 €

- **DE TRANSMETTRE** la présente délibération à Monsieur le Comptable Public de Grasse et Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes.

N°189 : BP 2021 : Autorisation de mandatement en section d'investissement

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :
(abstention : Magali CONESA et Paul EUZIERE)

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (opérations réelles), au titre du Budget annexe EAU POTABLE 2021, dans les limites suivantes et suivant la répartition ci-dessous :

Budget annexe EAU POTABLE		Budget	Décisions	Autorisation	Total	BP 2021
Nature		Primitif	Modificatives	de virement	Budget 2020	25%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	40 000,00 €	- €	- €	40 000,00 €	10 000,00 €
	2031 FRAIS D'ETUDES	40 000,00 €	- €	- €	40 000,00 €	10 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 000,00 €	- €	- €	10 000,00 €	2 500,00 €
	2183 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	- €	- €	5 700,00 €	5 700,00 €	1 425,00 €
	2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 000,00 €	- €	5 700,00 €	4 300,00 €	1 075,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	620 450,45 €	- 30 000,00 €	- €	590 450,45 €	147 612,61 €
	2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	620 450,45 €	- 30 000,00 €	- €	590 450,45 €	147 612,61 €
TOTAL GENERAL		670 450,45 €	- 30 000,00 €	- €	640 450,45 €	160 112,61 €

- **DE TRANSMETTRE** la présente délibération à Monsieur le Comptable Public et Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes.

N°190 : BP 2021 : Autorisation de mandatement en section d'investissement

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :
(abstention : Magali CONESA et Paul EUZIERE)

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (opérations réelles), au titre du Budget annexe ASSAINISSEMENT 2021, dans les limites suivantes et suivant la répartition ci-dessous :

Budget annexe ASSAINISSEMENT		Budget	Décisions	Autorisation	Total	BP 2021
Nature		Primitif	Modificatives	de virement	Budget 2020	25%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 000,00 €	- €	- €	30 000,00 €	7 500,00 €
	2031 FRAIS D'ETUDES	30 000,00 €	- €	- €	30 000,00 €	7 500,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 000,00 €	- €	- €	10 000,00 €	2 500,00 €
	2183 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	5 000,00 €	- €	- €	5 000,00 €	1 250,00 €
	2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 000,00 €	- €	- €	5 000,00 €	1 250,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 319 648,18 €	- €	- €	2 319 648,18 €	579 912,04 €
	2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	2 319 648,18 €	- €	- €	2 319 648,18 €	579 912,04 €
TOTAL GENERAL		2 359 648,18 €	- €	- €	2 359 648,18 €	589 912,04 €

- **DE TRANSMETTRE** la présente délibération à Monsieur le Comptable Public de Grasse et Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes.

N°191 : BP 2021 : Autorisation de mandatement en section d'investissement

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :
(abstention : Magali CONESA et Paul EUZIERE)

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (opérations réelles), au titre du Budget annexe SPANC 2021, dans les limites suivantes et suivant la répartition ci-dessous :

Budget annexe SPANC		Budget	Décisions	Autorisation	Total	BP 2021
Nature		Primitif	Modificatives	de virement	Budget 2020	25%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 700,00 €	- €	- €	3 700,00 €	925,00 €
	2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	3 700,00 €	- €	- €	3 700,00 €	925,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 407,50 €	- €	- €	4 407,50 €	1 101,88 €
	2183 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	2 807,50 €	- €	- €	2 807,50 €	701,88 €
	2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 600,00 €	- €	- €	1 600,00 €	400,00 €
TOTAL GENERAL		8 107,50 €	- €	- €	8 107,50 €	2 026,88 €

- **DE TRANSMETTRE** la présente délibération à Monsieur le Comptable Public de Grasse et Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes.

N°192 : Approbation du recueil des tarifs 2021

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE FIXER** à compter du 1^{er} janvier 2021 les tarifs des produits et services de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
- **DE DIRE** que les recettes seront encaissées aux chapitres concernés sur le budget principal 2021 ;
- **DE TRANSMETTRE** la présente délibération à Monsieur le Comptable Public de Grasse et Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes.

N°193 : BP 2021 : Avances sur subventions aux associations

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :
(Ne prennent pas part au vote : Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Catherine BUTTY, Marino CASSEZ, Jean-Marc DELIA, Marie-Louise GOURDON, Jean-Paul HENRY, Nicole NUTINI, Christian ORTEGA, Christiane REQUISTON, Ludovic SANCHEZ, Florence SIMON)

Subventions 2021	Avances
Centre de développement culturel du Pays de Grasse (Théâtre de Grasse)	459 500
Office de Tourisme Communautaire Unique Pays de Grasse	406 609
SCIC Piste d'Azur	64 000
Cercle d'escrime du Pays de Grasse	16 350
Dauphins de Grasse	10 150
Rugby Olympique de Grasse	42 500
Mission Locale du Pays de Grasse	135 000
Créactive 06	12 500
DEFIE	45 000
Les Jardins de la Vallée de la Siagne	22 500
SOLI-CITES	20 000
Montagn'Habits	9 000
API Provence	15 000
TETRIS Centre de recherche/Innovation sociale	22 500
COS Les Cap'Géniaux	63 500
TOTAL	1 344 109

- **D'AUTORISER** le versement des avances sur subventions aux associations telles que présentées ci-dessus ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2021 de la CA du Pays de Grasse au chapitre 65 – « 6574 – subventions aux associations de droit privé » ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions avec les associations partenaires et tout acte et documents en lien avec les associations du Pays de Grasse ;
- **DE TRANSMETTRE** la présente délibération à Monsieur le Comptable Public de Grasse et Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes.

N°194 : Reversement au Comité des œuvres sociales des titres restaurants

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ADOPTER** le principe de reversement de la quote-part du montant des titres de restaurant perdus ou périmés du millésime 2019 au comité d'œuvres sociales de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse les Capgénéiaux pour un montant total de 3 923€ : 3 697€ provenant de la CAPG et 226€ provenant de la Régie des Transports Sillages ;
- **DE DIRE** que les dépenses sont inscrites au Budget principal 2020 de la CAPG et de la Régie des Transports Sillages chapitre 65 ;
- **DE TRANSMETTRE** la présente délibération à Monsieur le Comptable Public de Grasse et Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes.

N°195 : Budget principal 2020 - Décision modificative n°2

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Magali CONESA et Paul EUZIERE) **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°2 de 2020 du budget principal au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le total par section qui lui est présenté pour l'exercice 2020 et de l'arrêter comme détaillée selon la maquette budgétaire ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillées conformément à la maquette budgétaire ;
- **DE TRANSMETTRE** la présente délibération à Monsieur le Comptable Public de Grasse et Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes.

N°196 : Budget eau 2020 – décision modificative n°2

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Magali CONESA et Paul EUZIERE) **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°2 de 2020 du budget annexe « eau » au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le total par section qui lui est présenté pour l'exercice 2020 et de l'arrêter comme détaillée selon la maquette budgétaire ci-jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillées conformément à la maquette budgétaire ci-joint en annexe ;
- **D'ADRESSER** la présente délibération et la décision modificative n°2 à Madame la Sous-préfète de Grasse et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

N°197 : Budget principal – Crise sanitaire - Exonération de loyer des restaurants

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'EXONERER** les loyers des entreprises locataires de la CA du Pays de Grasse selon le détail et les montants ci-dessous :

RESTAURANTS	Loyer novembre 2020		Loyer décembre 2020		Loyer janvier 2021		Total des Loyers	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Snack le ROURE SAS Jade	1 341,02	1 609,22	1 341,02	1 609,22	1 341,02	1 609,22	4 023,06	4 827,66
Restaurant Saint-Cézaire	790,81	948,97	790,81	948,97	790,81	948,97	2 372,43	2 846,91
Restaurant La Godille	905,90	1 087,08	905,90	1 087,08	905,90	1 087,08	2 717,70	3 261,24
TOTAL	1 696,71	2 036,05	1 696,71	2 036,05	3 037,73	3 645,27	9 113,19	10 935,81

- **DE PREVOIR** les crédits nécessaires aux comptes 6745 – subventions exceptionnelles aux personnes de droits privés ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus ;
- **D'ADRESSER** la présente délibération à Monsieur le Représentant de l'Etat et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

N°198 : Fonctionnement de l'Espace culturel et sportif du Val de Siagne - Gestion des deux salles de sport et du bureau des associations

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition des salles de sport et du bureau des associations avec la Commune de La Roquette-sur-Siagne ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition ;

N°199 : Présentation du rapport financier 2019 de l'office de tourisme communautaire unique du Pays de Grasse

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de communauté **PREND ACTE** :

- du rapport financier 2019 de l'association Office de Tourisme Communautaire Unique du Pays de Grasse annexé à la présente délibération.

MO2020_001: MOTION en faveur d'un report de la date de vote d'un dégrèvement de cotisation foncière des entreprises touchées par la crise sanitaire

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE SOLLICITER** le report de la date limite du 31 juillet 2020 afin de pouvoir accorder un dégrèvement des 2/3 de cotisation foncière aux entreprises concernées de son territoire.

MO2020_002: Motion Aéroport de Cannes Mandelieu : opposition au projet de trajectoire Nord-Ouest

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE S'OPPOSER** fermement à la mise en place d'une nouvelle trajectoire Nord-Ouest ;
- **DEMANDE** à ce que les services de l'aéroport et la DGAC étudient d'autres pistes afin de réduire le trafic actuel ;
- **EXIGE** d'être dorénavant associé à toutes réflexions et études dans la gestion de l'ensemble des activités de l'aéroport de Cannes-Mandelieu.

La séance est levée à 17h05.

Le présent compte-rendu est mis en ligne sur le site internet de la CAPG.

Fait à Grasse, le 14 décembre 2020

Le Président

J.V.

Jérôme VIAUD

Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes



